

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION Réunion du vendredi 3 juin 2022

Présents :

AKRAM Najib
BARBARIN Sandrine
BENSALAH Abdelkader
BOULET Philippe
CHARRIER Audrey
CHEREAU Franck
DALLERAC Francis
DELPEYROUX Pierre
DHERBECOURT Philippe

DIDIER Francis
DUMONT Gamra
GOUDENOVE Anne
GOUTTENOIRE Corinne
HAAS Jean-Luc
HARRATHI Mounir
LAUFFENBURGER Patrick
LAURENCE Bernardina
MARMION Chantal

MECHAIN Georges
PARISOT Véronique
PERONNET Dominique
POUPEE Janick
ROSADINI Patrick
SORRENTE Sophie
VENET Gilles
VITRAC Frédérique

Excusés :

BENHAMOU Eric
BRESSY France
BOUZRAR Maryvonne
FERACCI Jean Michel
SEVE Patrice

Non excusée : FLORENTIN Anne-Laure

Invité de droit : CHERDIEU Gilles (DTN)

Le Secrétaire Général ouvre la séance à 17h00.

1- ADOPTION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU VENDREDI 10 DECEMBRE 2021

Le projet de procès-verbal est proposé au vote du Conseil d'administration.

Après plusieurs annotations soulevées par les membres du Conseil d'administration, le procès-verbal du vendredi 10 décembre 2021 est adopté à l'unanimité.

2- SUJETS D'ACTUALITE PRESENTES PAR LE PRESIDENT

Le Président est très heureux de débiter la séance en revenant sur le titre de champion d'Europe Séniors de l'équipe masculine. Le président est satisfait des résultats et de l'attitude de l'équipe de France en général, malgré un championnat d'Europe avec une organisation qui laissait quelque peu à désirer.

Un des premiers points que souhaite évoquer le Président est le fait que la fédération n'est plus délégataire pour la discipline du wushu. La partie haut niveau de cette discipline n'est plus sous l'égide de la FFKDA, mais la fédération continue d'assurer toutes les activités liées à cette discipline. Tous les acteurs mobilisés au sein de la fédération restent à leurs postes et continueront d'assurer toutes les missions fédérales.

Le Président informe par la suite les membres du conseil d'administration qu'une réunion avec les présidents de ligues régionales a été organisée sur le sujet de SIKADA (système d'informations indépendant développé par la fédération). La date de mise en marche de la plateforme est décalée au 1^{er} janvier 2023.

Les présidents de ligues régionales sont particulièrement concernés puisque lors de la saison 2022-2023, les paiements des cotisations fédérales, initialement prévus sur SIKADA, se feront finalement via le système « classique » de l'appel à cotisations des ligues.

Pour ce qui est des finances, le Président indique que la situation financière appelle à la plus grande prudence. La crise pandémique amène une crise financière.

La situation de la fédération sera précisée au début du mois de novembre puisque les trois premiers mois de la saison sportive représentent une très grande majorité de prise de licences. Ainsi, un état de situation à ce moment-là permet de donner le pouls pour la saison à venir.

Une bonne nouvelle est la reconduction du dispositif « Pass'Sport » pour une nouvelle saison. Pour rappel, en collaboration avec le Ministère des sports et le CNOSF, les enfants éligibles reçoivent un « bon » de 50€ pour s'inscrire dans le club sportif de leur choix. Ce dispositif a eu un impact relativement positif la saison dernière, c'est donc une bonne chose qu'il soit reconduit.

Madame Sophie SORRENTE demande une précision quant à la perte de la délégation du wushu, et notamment le sort de l'association créée.

Monsieur Francis DIDIER lui répond que, concrètement, ne plus avoir la délégation n'a pas d'incidence sur la composition du conseil d'administration. La fédération est libre d'organiser des compétitions et délivrer des titres de « champion nationaux » notamment.

Le comité wushu actuel n'a plus lieu d'exister. Il avait été créé pour satisfaire une demande de IWUF mais il peut être transformé en commission de la fédération.

3- SITUATION FINANCIERE

La trésorière annonce un budget prévisionnel révisé à - 1 075 776€ au 31 aout 2022. Même si le budget prévu a été calculé sur la base de 200 000 licences et que la fédération est actuellement à 212 000, il est nécessaire de relativiser la situation.

Il conviendra de trouver des axes de réductions des coûts, tout en respectant le souhait du président de maintenir un calendrier dense en activités proposées et organisées par la fédération.

La trésorière explique qu'au vu de la situation, la fédération ne pourra plus aider financièrement certains organes déconcentrés à la même hauteur que les saisons précédentes.

Après un audit général, il est apparu qu'un grand nombre de structures ont une trésorerie suffisante pour supporter un effort sur la saison 2022/2023.

Madame Audrey CHARRIER s'interroge sur la différence entre le budget prévisionnel définitif et le budget prévisionnel (600 000€ dans l'un et 88 000€ dans l'autre), à la ligne 15 « gestion des licences et assurance des licenciés ».

Monsieur Mario GRUMIC lui répond que cela impacte plusieurs postes et qu'il y a peut-être une erreur dans l'imputation. Le président précise que le coût de l'assurance (Mutuelle des sportifs) est de 250 000€.

Dominique PERONNET souhaite connaître la raison du déficit de la Boutique (27 000€).

Le président lui répond que la boutique est déficitaire depuis plusieurs années en raison d'une mauvaise gestion, qui a, par ailleurs, donné lieu à une rupture conventionnelle entre la fédération et Jennifer RETEAU.

A cela s'est ajouté un problème de comptabilité de la vente des passeports qui a entraîné un redressement URSSAF.

La gestion de la boutique est maintenant sous la responsabilité du service Communication pour la présentation des articles sur le site. Le stock quant à lui est entreposé dans un local extérieur de la fédération et est géré par une entreprise extérieure.

A ce titre, le président se permet de compléter le sujet, en évoquant un autre axe de dépenses : les futurs kimonos des équipes de France. En application de la nouvelle réglementation de la WKF, chaque athlète devra disposer d'un kimono avec des bandes rouges et d'un kimono avec des bandes bleues.

Eu égard au nombre d'athlètes toutes catégories confondues et du nombre de manifestations internationales annuelles, la gestion de ce stock serait bien trop importante logistiquement parlant.

La fédération fera donc le choix, comme la plupart de ses homologues, de donner une enveloppe à chaque athlète pour l'acquisition de ces deux kimonos.

Jannick POUPEE demande si la réduction des coûts impacte l'organisation des compétitions. Le président l'invite à en débattre dans « les questions diverses »

4- INTERVENTION DU DTN

Gilles CHERDIEU entame son intervention par le bilan des championnats du Monde, ayant eu lieu à Gaziantep, en Turquie.

Le bilan est encourageant même s'il y a encore beaucoup de travail pour progresser et atteindre les objectifs. Au classement mondial des nations la différence par rapport aux derniers championnats d'Europe (2021), la France passe de la quatorzième place (4 médailles de Bronze), à la septième place (8 médailles dont 1 en or).

Il convient de mener une réflexion sur la préparation des athlètes afin qu'ils puissent accéder aux finales. Avec les entraîneurs nationaux il constate que les membres des équipes sont soudés entre eux et qu'ils ont envie de gagner ensemble et ils acceptent de perdre ensemble. Les compétiteurs para-karaté ont fait un très beau parcours et ont montré qu'ils ont énormément progressés.

Les résultats, si ils sont toujours insuffisants, s'inscrivent dans un programme post-olympique. Le caractère olympique de la discipline n'a pas été que bénéfique (par rapport à l'environnement médiatique, aux institutions, à la pression sur la discipline etc.).

Le Président fait brièvement un aparté pour expliquer le nouveau mode de fonctionnement de la WKF, pour les championnats du monde. Désormais après avoir sélectionné les champions continentaux, la participation aux athlètes sera en partie soumise à leur ranking WKF, ce qui a pour but de motiver les athlètes à participer aux tournois de Premier League.

Ensuite, un tournoi de qualification, sur le même modèle que le TQO de Paris l'année dernière sera mis en place. Un budget conséquent sera à charge du pays organisateur, ce qui n'augure rien de bon.

Ensuite, à propos du Projet de Performance Fédérale (PPF), il a été remis à l'Agence Nationale du Sport (ANS) et est toujours à l'étude à ce jour.

Ce document permet l'octroi de deux subventions distinctes pour deux axes différents : performance et développement.

Un autre document important, qui a été signé, c'est le contrat de délégation. Comme le Président l'a évoqué, le wushu n'est donc plus délégué à la FFK.

Concernant les disciplines associées, il est fait état de changements de certains responsables. La DTN et la fédération sont mobilisées pour travailler à un calendrier sportif du wushu, car même sans délégation, plusieurs compétitions seront organisées. Pour le reste des disciplines associées, le secrétariat est en contact régulier avec les commissions afférentes pour finaliser également le calendrier des manifestations et/ou stages.

A propos du suivi et de l'accompagnement des organes déconcentrés, les directeurs techniques de Ligue ont jusqu'au 30 juin pour envoyer les rapports d'activités. Passé ce délai, aucun dossier ne sera pris en compte.

Sur les politiques publiques, la fédération s'est engagée, cette année, sur plusieurs actions. Le travail de développement sur le sujet de la pratique féminine et sur le para-karaté continue à croître.

La campagne PSF quant à elle s'est clôturée hier, avec quasiment le même nombre de dossiers que l'année précédente (276 dossiers). La commission fédérale va se réunir et transmettra les dossiers à l'ANS pour le 30 juin.

A propos du TFP, le DTN rappelle que l'appellation est « karaté, wushu et disciplines associées ». Celle-ci ne changera pas car il n'y a pas de lien avec l'arrêté de délégation.

Enfin, les projets :

- Tournée de l'équipe de France dans des centres de loisirs ;
- Une venue des équipes ultramarines, pour des rencontres avec certains membres du pôle de Chatenay ;
- Action dans le cadre d'Octobre rose et la journée de la femme ;
- Compétitions de prestiges (ex France - Japon) ;
- Des travaux sur la réglementation sportive.

Monsieur Francis DALLERAC demande si la mise en place du TFP sera effective pour la prochaine rentrée sportive (2022-2023). Le DTN lui répond que la fédération n'est pas responsable des délais puisque actuellement c'est France Compétence qui finalise l'étude du dossier.

Madame Sophie SORRENTE remarque que la pratique en milieu scolaire figure dans les actions du PSF. La fédération propose-t-elle des actions de développement sur ce thème ?

Le DTN lui répond que des travaux sont en cours mais pas encore finalisés.

5- SUBVENTIONS ANS

Ce sujet a été traité au point précédent de l'ordre du jour.

6- ADOPTION DES MODIFICATIONS DES STATUTS -TYPES ET REGLEMENTS INTERIEURS-TYPES DES LIGUES REGIONALES

Raphaël ROSSAT prend la parole et relit les textes des articles modifiés. Il souligne que ces modifications sont une conséquence de l'application des nouvelles dispositions contenues dans la loi sur le sport du 2 mars 2022.

Les principaux changements sont :

- La modification de la composition des assemblées générales des Ligues Régionales : désormais il n'y a plus de représentants élus des clubs, à l'assemblée générale de la Ligue. Cette dernière est désormais composée d'un représentant par club membre de la Ligue.
La pondération est de 1 licence = 1 voix.
Ce système d'assemblées générales composée d'un représentant par club concernera à la fois les assemblées générales électives et ordinaires.
- Le nombre de mandats de présidents de ligue régionale est désormais limité à trois, sauf cas exceptionnel (si au cours de l'année 2020, un président exerce son 3^{ème} mandat, il sera autorisé à se présenter en 2024 pour un éventuel 4^{ème}).

Madame Audrey CHARRIER demande quelques précisions quant à la page 9 des statuts-types, sur la candidature des femmes et le fonctionnement des postes réservés.

Le directeur des services, Mario GRUMIC explique que le nombre de postes réservés à un public féminin sera proportionnel au nombre de licences féminines de la saison N-1.

Le président signale qu'à partir de 2024 la parité sera également mise en place au sein du conseil d'administration.

Les membres du conseil d'administration adoptent à l'unanimité les statuts et règlement types des ligues régionales.

7- CONSTITUTION DU COMITE DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE-CORSE

Le président prend la parole pour rendre compte de la situation.

Les clubs ayant leur siège social dans le ressort du département de la Haute Corse se sentent profondément lésés par l'action de la ligue régionale (dont le siège social est à Ajaccio).

Ainsi, le président de la ligue régionale, Monsieur FERACCI, a proposé une nouvelle réorganisation administrative du territoire corse.

La fédération a soutenu cette initiative qui aboutit à la mise en place d'un comité départemental de la Corse du Sud et d'un comité départemental de la Haute Corse, en sus de la ligue régionale.

Le Conseil d'Administration valide à l'unanimité le département de la Haute Corse.

8- RETRAIT D'ATTRIBUTION DU COMITE DEPARTEMENTAL DE LA MAYENNE

Le président présente la situation de ce comité départemental.

L'ensemble des membres du comité directeur ont été destinataires d'un dossier constitué de tous les échanges courriers et mails entre les parties.

Il ressort de l'ensemble de ces pièces que cette association n'assure plus aucune mission fédérale depuis la révocation du directeur technique départemental.

Suivant les dispositions de l'article 213 du règlement intérieur de la fédération, le conseil d'administration de la FFKDA doit se prononcer sur le retrait ou non des attributions du comité départemental de la Mayenne.

Le Conseil d'Administration valide à l'unanimité le retrait des attributions du comité départemental de la Mayenne.

9- POINT DE SITUATION DE LA LIGUE REGIONALE OCCITANIE

A la suite des démissions du trésorier et du président, la ligue Occitanie est placée sous la tutelle de la fédération jusqu'aux prochaines élections.

L'appel à candidature est lancé.

10-POINT DE SITUATION DU COMITE DEPARTEMENTAL DU FINISTERE

Le président explique les raisons ayant motivé la démission de la présidente, Madame Lucie LUCAS, de ce département.

L'équipe technique reste en place et l'élection d'un nouveau président(e) sera faite pour la rentrée de septembre.

Bien que ne figurant pas à l'ordre du jour le président informe le Conseil d'Administration de la situation du département du Pas de Calais.

Le Président, le Vice-président et le DTD ont démissionné. Il faut procéder à de nouvelles élections.

11- ORGANISATION DU COLLOQUE DES PRESIDENTS DES 10 ET 11 SEPTEMBRE 2022

Comme chaque année la fédération s'occupe de toutes les réservations (restauration et hébergement).

Chaque personne invitée est priée de répondre dans les plus brefs délais afin d'éviter toute surcharge de travail inutile pour les services fédéraux concernés.

Un Conseil d'Administration se tiendra le vendredi 9 septembre, au sein du CNE.

12- QUESTIONS DIVERSES

Le Conseil d'Administration est appelé à se prononcer pour trois scrutins à bulletins secrets, concernant :

- 1) La proposition de nommer Madame Cécile JOUSSEAUME à la commission nationale d'arbitrage.

Résultat du vote :

Pour : unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

Madame Cécile JOUSSEAUME est désormais membre de la commission nationale d'arbitrage.

- 2) La proposition de nommer Madame Sylvie GRENIER à la commission Yoseikan Budo.

Résultat du vote :

Pour : unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

Madame Sylvie GRENIER est désormais membre de la commission Yoseikan Budo.

3) La proposition de nomination des membres de commission nationale de Taï Do.

COMMISSION TAÏ-DO	
DUPUIS	Amandine
BANC	Marie-Océane
MACHELART	Sylvain
MISSANA	Philippe
LECUYER	Frédéric

Résultat du vote :

Pour : unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

La commission Taï Do est donc mise en place par le conseil d'administration fédéral.

Monsieur Jannick POUPEE prend la parole pour aborder la longueur des compétitions qui, pour certaines, se déroulent sur 2 jours. Le président lui répond qu'il est difficile, surtout après les années de pandémie, d'évaluer les inscriptions des compétiteurs.

Pour limiter la longueur des compétitions Pupilles et Benjamins, il faut modifier le nombre de sélectionnés dans les organes déconcentrés. Cela demande un temps de réflexion pour s'assurer que personne n'est pénalisé.

Monsieur Pierre DELPEYROUX prend la parole et informe le Conseil d'Administration qu'après une longue réflexion il présentera sa candidature au poste de président de la ligue Occitanie.

Le calendrier sera communiqué la semaine prochaine.

En l'absence de questions complémentaires, le Secrétaire Général clos la séance à 19h50.

Le Président
Francis DIDIER

Le Secrétaire Général
Philippe BOULET